Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20230704-DEL-2023-165-DE Date de télétransmission : 11/07/2023 Date de réception préfecture : 11/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

DEL-2023-165

L'An deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires: Mmes LAFARIE, PARIS,

MM. BARRY, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires: MM. BOUVARD C, BOUVARD M, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE, PERRISSIN-

FABERT, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN:

Titulaires: Mme TARAGON,

MM. HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants: M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON :

Titulaires: MM. CONDEVAUX JF, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DUGAVE, EVERAERE, GUILLOTTE, REY,

SONNERAT.

Suppléants: .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: MM. CARTIER, FRANCOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires: MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires: Mme WENDLING.

MM GENOUD, GEORGES, GRANGER, MILLET-URSIN.

Suppléants: M. PERISSOUD.

Avaient donné pouvoir :

Mme AUDETTE.

MM. AEBISCHER, BUFFLIER, BOUCHET, CHARLOT-FLORENTIN, GILLET, MARTIN-COCHER, RATSIMBA, ROLLIN, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER. MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACHELLARD, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEAGE, DEFAGO, DERONZIER, DUNAND, GAUDIN, GILET, GONDA, GYSELINCK, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, MUGNIER, OBERLI, PENHOUËT, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, JAILLET,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIANT : du SYANE M. PAILLOLE : de Syan'EnR.



Membres en exercice : 104
Présents : 40
Membres habilités à prendre part au vote : 104
Votants : 40
Représentés par mandat : 10

Objet: COMMUNE DE BRISON - SECTEUR « PLATEAU DE SOLAISON » - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

Exposé du Président,

En conformité avec l'instruction comptable M14 et selon l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territorial (CGCT) et le décret 97-175 du 20 février 1997, portant sur les procédures des autorisations de programme et des crédits de paiement, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux travaux en cours à caractère pluriannuel.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle, par exercice, des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Cette procédure permet ainsi d'engager un marché sur le montant de l'autorisation de programme et de n'inscrire au Budget Primitif que le crédit de paiement strictement nécessaire.

Dans la perspective du lancement de l'opération d'enfouissement des réseaux secs du secteur du Plateau de Solaison sur la commune de BRISON, il est proposé aux membres du Comité d'approuver une autorisation de programme de 3,1 M€ TTC, et des crédits de paiements.

Compte tenu de l'avancée du projet et des plannings prévisionnels de réalisation, il convient de fixer la répartition des crédits de paiements telle que ci-dessous :

Années	Montant TTC en €
2023	1.000.000,00
2024	1.200.000,00
2025	900.000,00
TOTAL	3.100.00,00



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20230704-DEL-2023-165-DE Date de télétransmission : 11/07/2023 Date de réception préfecture : 11/07/2023

Les membres du Comité sont invités :

 à approuver l'AP/CP pour la réalisation de l'opération d'enfouissement des réseaux secs du secteur « Plateau de Solaison » sur la commune de BRISON, dans le cadre du Budget Principal de l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le Président **Svan**

Joël BAUD-GRASSET.

